

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept le 13 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 6 avril 2017.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse,

Pouvoirs : Monsieur CASTERA Jean-Michel donne pouvoir à Monsieur BONNET Eric

Secrétaire de séance : Madame Karine BAZIN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2017
- Délibération : Dissolution du CCAS
- Délibération : Zones défavorisées pour les agriculteurs
- Tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles
- Questions diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - DELIBERATION : Dissolution du CCAS

Monsieur le Président fait lecture d'un courrier reçu de la Préfecture précisant le cadre juridique de la dissolution des CCAS tel qu'issu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE).

Monsieur le Maire explique que les communes de moins de 1 500 habitants n'est plus dans l'obligation de disposer d'un CCAS il suffit de le dissoudre par simple délibération du Conseil Municipal.

Il informe également que si nous décidons de le conserver, celui-ci ne peut pas être mis en sommeil, avec obligation de se réunir une fois par trimestre.

Les membres du Conseil d'Administration étant réuni le 10 avril dernier, ces derniers acceptent que cette dissolution soit prise en délibération par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la dissolution du C.C.A.S.

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

3 - DELIBERATION : Zones défavorisées pour les agriculteurs

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu par la FDSEA (Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles) informant que le département du Gers est confronté à une remise en cause de ses spécificités naturelles dans le cadre de la révision de la zone défavorisée simple qui exclue encore 52 communes du zonage initial. Cela privera les agriculteurs de certaines mesures du second pilier de la PAC (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel, bonification des aides à l'installation des jeunes agriculteurs)

Cette fédération nous sollicite pour prendre une délibération afin d'appuyer le classement de la totalité des communes du Département.

Le Conseil Municipal, conscient de l'enjeu économique et solidaire à cette démarche, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AFFIRME la nécessité de reclasser l'intégralité du Département du Gers

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

4 - TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le bureau de vote, mairie du village, sera ouvert de 8h à 19h.

HORAIRES	MEMBRES DU BUREAU
8H00 – 10H30	Pascal MORLAAS-COURTIES, Sylvain DUPUY, Claude DESAINDES
10H30 – 13H00	Karine BAZIN, Didier DARNAUD, Roger BOUTFOL
13H00 – 15H30	Maryse SAINT-VIGNES, Jean-Bernard AUBIAN, Gisèle AUBIAN
15H30-17H30	Odetta CLAVEROL, Jean-Michel CASTERA,
17H30-19H00	Josiane BONNET, Eric BONNET, Eric ABADIE

5 - DELIBERATION ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'élaboration du budget primitif, une dépense n'a pas été budgétisée sur le budget assainissement. Il convient de verser une subvention exceptionnelle sur le budget de l'assainissement pour effectuer le paiement de cette facture.

Il convient de modifier comme suit le budget :

N° COMPTE	SECTION	MOUVEMENT
6573	Dépenses – Fonctionnement	1 600,00 €
60632	Dépenses – Fonctionnement	-100,00 €
611	Dépenses – Fonctionnement	-500,00 €
613	Dépenses – Fonctionnement	-600,00 €
615231	Dépenses – Fonctionnement	-400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE cette décision modificative budgétaire

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

6 - QUESTIONS DIVERSES

* Le distributeur de pain sera installé le 20 avril 2016 sur la place de la mairie. Monsieur FREMIN Hubert, boulanger de Mirande, alimentera la machine tous les matins, sauf le mercredi, à partir de 7h30.

* Défibrillateur : Les membres du conseil font le choix d'un contrat location et maintenance plutôt que l'achat simple d'un tel appareil .

* Une date corvée sera bientôt arrêtée pour terminer la buvette extérieure du terrain de sport.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Eric BONNET